



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis le mardi 7 mai 2024, à 19 h, à l'édifice municipal situé au 403 rue Principale à Piopolis.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets**

L'empiètement d'une partie du bâtiment principal (1.52 mètre) et de la galerie (3.24 mètres) dans la bande de protection riveraine alors que le règlement de zonage prévoit une bande de protection minimale de 15 mètres.

### **Identification du site concerné**

La demande concerne le 385 rang des Grenier, propriété de Mme Louise Boutin et M. André Beaudry.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 4 avril 2024

Emmanuelle Fredette  
Directrice générale et greffière-trésorière